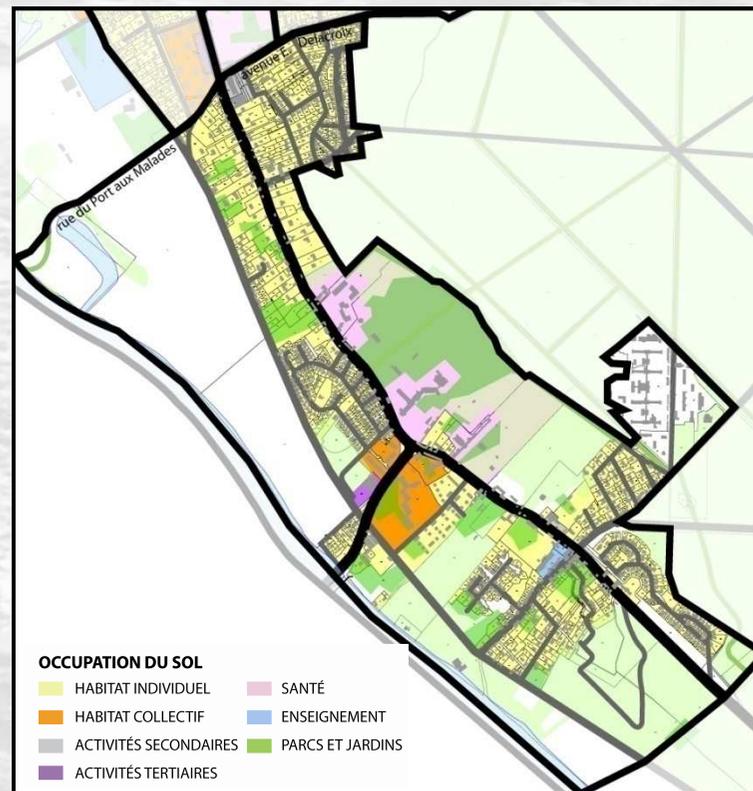




Champrosay

Description du quartier

- Occupation du sol :
tissus urbains relativement divers, malgré la prédominance de l'habitat individuel + zones d'habitat collectif, emprises dédiées à la santé, ainsi que des activités économiques (Aldi).
- Les espaces publics et espaces verts :
Le quartier de Champrosay est fortement marqué par la présence végétale. Sa position en lisière de la forêt de Sénart explique l'importance des boisements situés au cœur du quartier.
- Formes urbaines :
Le tissu pavillonnaire occupe la plus grande partie des espaces urbanisés, il existe différentes expressions de ce mode d'organisation spatiale dans le quartier de Champrosay.
- Hauteurs :
RDC, R+1
Résidence Edmond Goncourt : R+4
- Principaux équipements :
 - Offre importante en équipement de santé.
 - Groupe scolaire Champrosay, banque postale et les services de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine (CASVS).
 - Offre commerciale réduite puisqu'elle se limite au centre commercial Aldi situé rue de Ris.



PROPRIETES : LE BATI REMARQUABLE

● Propriétés :
bâti remarquables



CHAPELLE SAINTE HELENE



ZONE PPRI

LEGENDE

- BATI
- BOS
- MUR
- RAIL DE SECURITE
- ARRIVE
- JARDIN
- POISSE
- FRICHE
- TALUS
- HAE
- HAE D'ARRERS
- CLOTURE
- PONT COTE
- SENS DU COURANT
- NAPPE D'EAU PERMANENTE
- FILLET D'EAU
- VOIE FERREE
- DETAIL TOPOGRAPHIQUE
- CHEMIN OU VOIE
- PONT OUVRAGE D'ART
- CIMETIERE
- LIMITE DE COMMUNE
- LIMITE DE DEPARTEMENT

- Zone rouge – écoulement et expansions des crues d'aléas forts à très forts
- Zone orange – expansions des crues d'aléas moyens
- Zone bleu – urbanisées autres que les centres urbains d'aléas forts
- Zone ciel – urbanisées autres que les centres urbains d'aléas moyens
- Zone verte – centres urbains d'aléas moyens à forts

Barres de navigation

- hauteuse 1m/s
- hauteuse 0.5 m/s

Non au dessin : par carte 10000e – réglementaire sup
 Date : 05/10/2003
 Dessiné par : BILLY/INTENTY
 Révision :



maitre d'ouvrage

préfecture de l'Essonne



Vu, pour être annexé à mon arrêté de ce jour,
 le 20 octobre 2003,
 Le Préfet de l'Essonne

Signé : Denis PRIEUR

Plan de prévention des risques

naturels d'inondation (Ppn),

vallée de la Seine

dans le département de l'Essonne

approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2003-PRPF/JCL/0375 du 20 octobre 2003

carte des zones réglementaires

maitre d'œuvre

direction départementale

de l'Équipement de l'Essonne

Service des Adresses, Services,
 et du Matériel de l'Équipement
 Bureau Risques Naturels et Prévention des
 Risques de Lignes - 91000 Evry
 Téléphone 01 69 11 11 10
 Télécopie 01 69 34 34 36

ZONE PPRT



PPRT de GRIGNY, RIS-ORANGIS, DRAVEIL, VIRY-CHATILLON (CIM - ANTARGAZ)
Périmètre d'étude

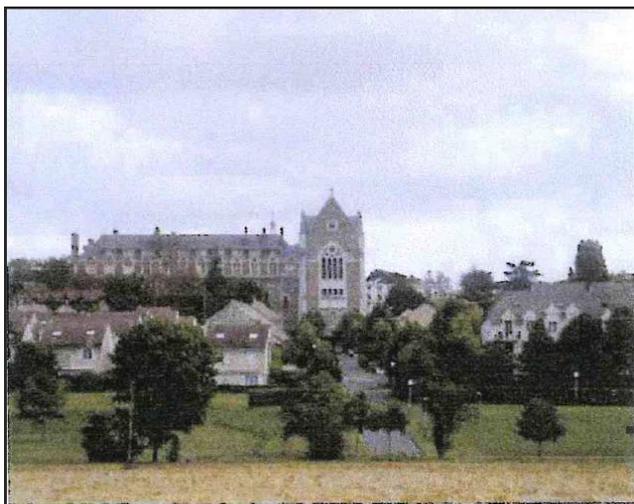


LIAISONS DOUCES

-  Liaisons cyclable proposition ville de Draveil
-  Liaisons douces programmées CG 91
-  Liaisons douces cycliste programmées CG 91 – Bois de St Eutrope –Forêt de Sénart
-  Itinéraire piéton
-  Projet de tracé souhaité par la CASVS et la commune de Draveil (piétons, cyclistes)
-  Itinéraire difficile/dangereux
-  Rupture
-  Voie verte
-  Chemin dans espace vert public, sentier GR /PR,PDIPR, promenade balisée CG

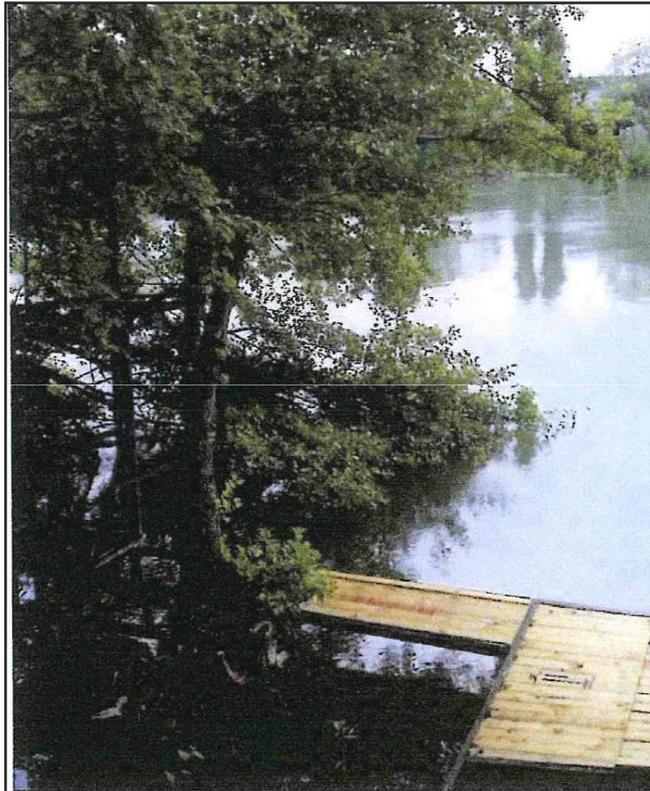


LIAISON DOUCE - AUDESOS



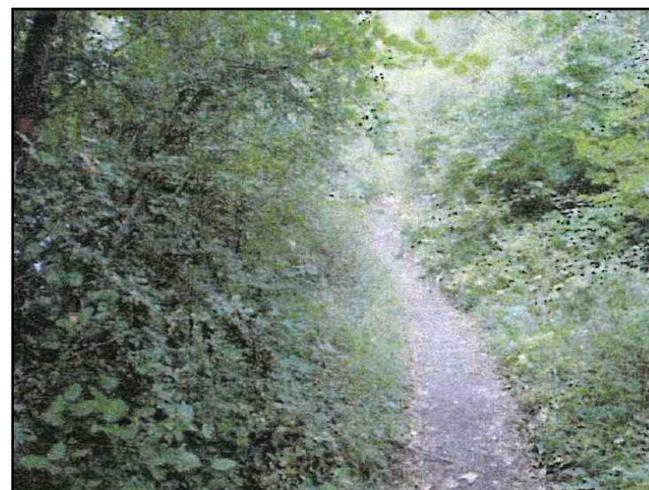
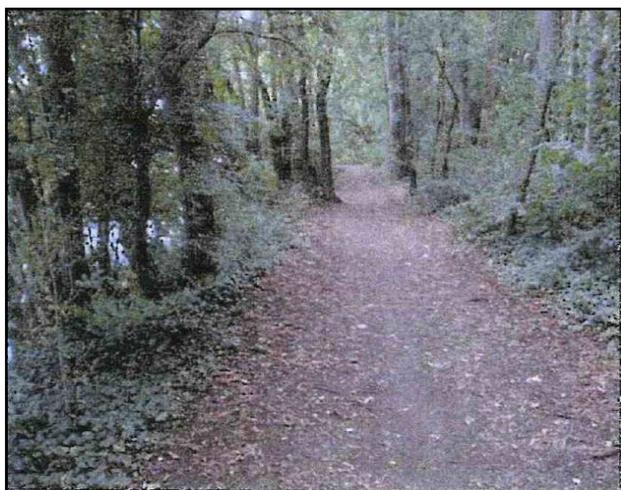
LE LONG DE LA PLAINE BASSE

LIAISON DOUCE - AUDES



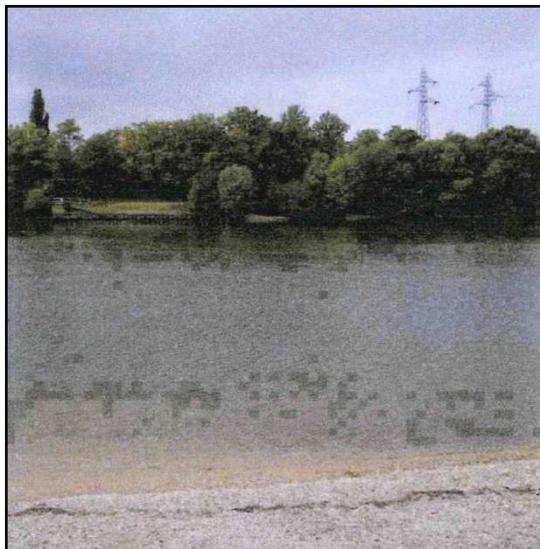
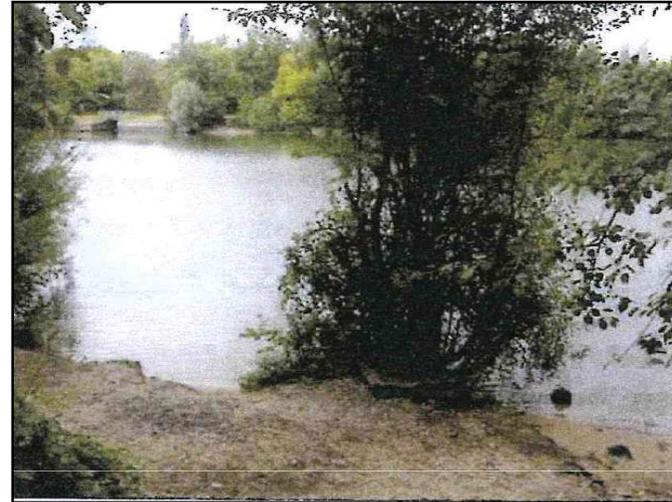
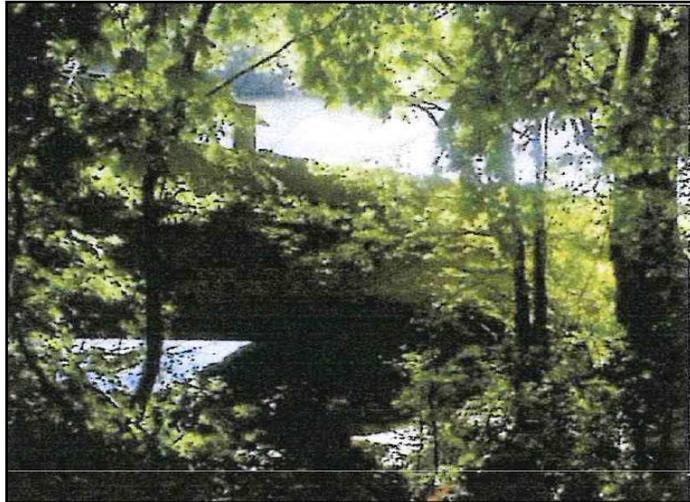
LES ALENTOURS DE LA GLORIETTE

LIAISON DOUCE - AUDESOS



LE BOIS CHARDON

LIAISON DOUCE - AUDES



LE BOIS CHARDON

JARDIN POTAGER



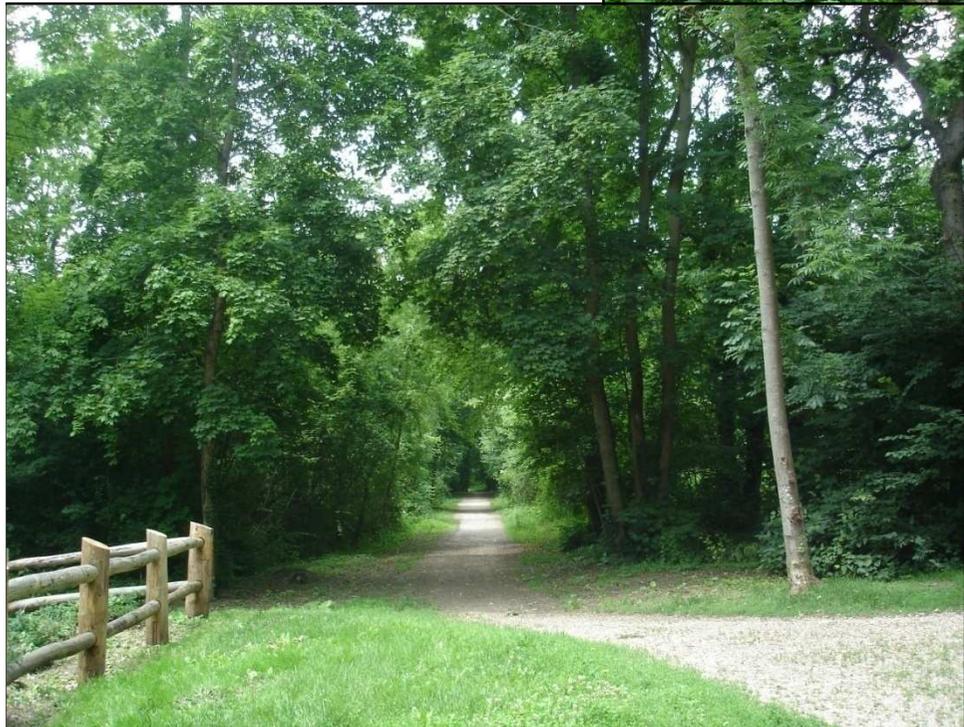
FOSSE AUX CARPES



LAVOIR



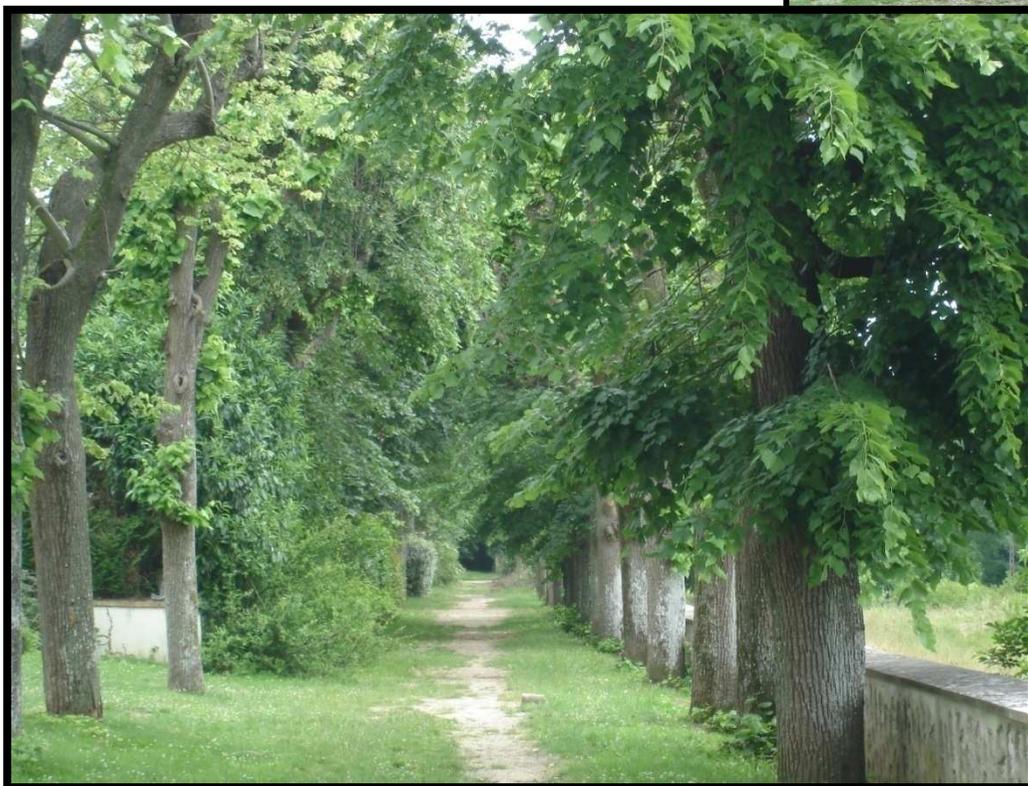
FORET DE SENART



FORET DE SENART



ESPACES NATURELS PRIVES



La Croix de Villeroy



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Interdépartementale des Routes
ILE-DE-FRANCE

Créteil, le 15 JUN 2009

Direction de la construction
Mission aménagement du réseau
Groupe des responsables d'opérations

Référence : *NAC 109.02.166*
Vos réf. :

Affaire suivie par : Marion RAYNAUD
Mar.Dirif@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 46 76 88 15 - Fax : 01 46 76 89 01

Objet : Aménagement du carrefour de la Croix de Villeroy
PJ :



Monsieur le Député-Maire,

Suite à votre demande concernant l'opération de réalisation du carrefour entre la RN6 et la RD33 dit "Croix de Villeroy", je vous confirme qu'à la mise en service de l'échangeur dénivelé, l'emprise provisoire, nécessitée par la mise en place d'une voirie temporaire permettant le maintien de la liaison Quincy-sous-Sénart (RD33) / RN6 pendant les travaux, sera reboisée et intégralement rendue à la forêt.

Veillez agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de ma considération distinguée.


Le Directeur de la Construction
Daniel VANDROS

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Monsieur Georges TRON
Député-Maire de Draveil
97 bis boulevard Henri Barbuse
91211 DRAVEIL

Courrier préalablement taxé au 01 69 83 01 20

Tél. : 33 (0) 1 46 76 87 00 - fax : 33 (0) 1 43 99 05 62
2,4,6 rue Olof Palme
94046 Créteil cedex

OFFICE NATIONAL DES FORETS



ONF
**Ile-de-France-Nord-
Ouest**

**Agence
interdépartementale
de Fontainebleau**

Service Forêt
217 bis rue Grande
77300 FONTAINEBLEAU
Tél. 01.60.74.77.70
Fax. 01.64.22.65.46
Service-
foret.fontainebleau@onf.fr

Courrier

du 18 juin 2009

Monsieur le Député - Maire

Hôtel de Ville - BP 50

91211 DRAVEIL

A l'attention de Monsieur Georges TRON

Fontainebleau, le 18 juin 2009

N/Ref : MCP n° 111 – Clt : 11-Foncier 2 – FD de SENART

Dossier suivi par : MC PETITDEMANGE

Objet : Circulation en forêt domaniale de SENART –

Réfer : Note de K YUNG du 19/05/09 sur l'ouverture des voies à la circulation publique en forêt de protection de SENART - P.J. : 1

Monsieur le Député - Maire,

En complément à la note citée en référence, je vous précise qu'en forêt domaniale les voies forestières, même carrossables, font partie du domaine privé de l'Etat et n'ont pas vocation à être ouvertes à la circulation publique.

Elles sont réservées au gestionnaire et à ses ayants droit ainsi qu'aux services de sécurité.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint ma réponse au collectif "Champrosay-Sénart" qui vient d'interroger le Directeur Général de l'Office National des Forêts au sujet d'un éventuel projet immobilier sur le site de l'hôpital.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député - Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le directeur d'agence,

François VIRELY

Courrier à L'ONF du 24 février 2010



A l'attention de Monsieur Hervé GAYMARD
Ancien Ministre
Président de l'ONF

Draveil, le 24 FEV, 2010

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier concernant les projets de rénovation des lignes haute tension de RTE en forêt de Sénart.

Comme vous pourrez le constater, la municipalité de Draveil, et au-delà les élus des communes limitrophes du massif de Sénart, sont fermement opposés à ce projet qui, s'il était mis en œuvre, aboutirait à créer au cœur de la forêt une « trouée » monstrueuse (4000 arbres abattus) alors même que cet espace naturel est classé en forêt de protection !

Cette situation est inacceptable et c'est la raison pour laquelle je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir, en tant que Président de l'office gestionnaire de la forêt, agir auprès de RTE pour que la réfection des lignes électriques puisse avoir lieu dans des conditions raisonnables et, en tout état de cause, en limitant strictement l'emprise au sol pour préserver la forêt.

Vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Georges TRON
Député de l'Essonne
Maire de Draveil



Courrier à ERDF - RTE du 21 Déc 2009



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

☎ : 01 69 52 78 48

FAX : 01 69 52 78 40

www.mairie.draveil.fr

N REF : 00 CL RC 2008 12 2101

V REF :

ERDF- RTE Normandie Paris
29, rue des Trois Fontanot
92024 NANTERRE Cedex

A l'attention de Madame Béatrice LAURENT
Responsable du projet RTE

Draveil, le 21 DEC 2009

**Objet : projet de lignes haute tension
Forêt de Sénart**

Madame,

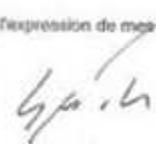
Au cours de la réunion du mercredi 16 décembre 2009 à la Faisanderie de Sénart, à laquelle assistait Monsieur DESPOUY, Conseiller Municipal Délégué à la Charte Forestière, vos collaborateurs ont évoqué un éventuel accord de la Ville de Draveil sur le projet d'ERDF-RTE mené avec l'Office National des Forêts concernant l'implantation de nouvelles lignes haute tension dans le massif de la Forêt de Sénart.

Je tiens à apporter un démenti formel sur ce qui a pu être compris par vos services et préciser que, d'une manière générale, je suis totalement opposé à ce projet, comme je vous l'ai déjà signifié dans l'imprimé que vous m'avez communiqué.

Néanmoins, je suis prêt à étudier un projet d'enfouissement du réseau électrique qui permettrait de sauvegarder le massif forestier.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.




Georges TRON
Député de l'Essonne
Maire de Draveil

Dossier : Forêt de Sénart



SECRETARIAT D'ETAT A LA FONCTION PUBLIQUE

LE SECRITAIRE D'ETAT

Paris, le 28 AVRIL 2010

Objet : dossier forêt de Sénart

Monsieur le Président, *Hervé,*

Lors de notre entretien au mois de février dernier, je vous avais alerté sur nos inquiétudes concernant le plan de gestion de la forêt de Sénart et notamment les abattages qui ont lieu depuis plusieurs mois d'une part, ainsi que sur les projets de RTE pour la sécurisation des lignes haute tension, d'autre part.

Vous m'aviez alors indiqué que, partageant pleinement nos préoccupations, vous saisierez le Directeur général de l'ONF, Monsieur Drege, afin que cessent ces pratiques et qu'une vraie concertation soit mise en place entre l'ONF et les élus locaux directement concernés par ces problématiques.

Or, il semblerait, qu'à ce jour, la situation n'ait guère évolué, même si, il est vrai, une rencontre s'est tenue sous l'égide de monsieur le Préfet de l'Essonne, Jacques Reiller, le 25 mars dernier, en présence des représentants de l'ONF, de RTE et des élus du Val de Seine et du Val d'Yerres.

Pour illustrer mes propos, je vous joins une note qui résume la situation. Vous trouverez également la réponse que m'a apportée Mr Virely à la suite de mon intervention concernant l'abattage, par l'ONF, sans que moi-même ou mes collaborateurs n'en aient préalablement été avertis, d'une parcelle située juste derrière l'enceinte de l'hôpital Joffre à Draveil, secteur particulièrement sensible pour les raisons que j'ai eu l'occasion d'évoquer avec vous.

Monsieur Hervé GAYMARD
Président de l'ONF
2, avenue de St Mandé
75570 PARIS cedex 12

courrier de RTE du 29 avril 2010

Rte
Réseau de transport d'électricité

VOS REF. : Cédex du Maire - VE 2010

NOS REF. : LS-020P-008 LS-00018

INTERLOCUTEUR : Xavier Audin
TEL. : 01 30 41 68 33
FAX : 01 30 41 68 34

OBJET : Travaux projetés en forêt de Sénart.

Monsieur Georges TRON
Secrétaire d'Etat chargé
de la fonction publique
Maire de Draveil
Hôtel de Ville
3 avenue de Villiers - BP 50
91211 Draveil Cedex

SERVICE COURRIER
VILLE DE DRAVEIL
05. MAI 2010
32221
Garnier (A)
JG (TR)

Montigny le Bretonneux, le 29 avril 2010

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 23 février 2010, vous m'avez rappelé les préoccupations des élus des communes riveraines du massif de Sénart quant aux modalités d'exécution des travaux de sécurisation du réseau de transport d'électricité, projetés par RTE en forêt de Sénart.

RTE est particulièrement sensible et à l'écoute des préoccupations que vous soulignez, dans l'objectif partagé de concilier la sécurisation de l'alimentation électrique locale avec le respect de l'espace naturel classé. C'est pourquoi RTE s'est engagé dans un processus de concertation approfondie qui n'est aujourd'hui pas achevé et qui permettra, je l'espère, d'apaiser les craintes. Forêt de protection, la forêt de Sénart est dotée d'une Charte et d'un comité de pilotage devant lequel RTE a eu l'occasion de présenter ses projets de travaux, à plusieurs reprises.

RTE a en particulier engagé une phase de concertation approfondie avec les parties prenantes signataires de la Charte forestière de territoire du massif de Sénart. Le comité de pilotage de cette Charte a d'ores et déjà examiné :

- les éléments de la politique de sécurisation des lignes ainsi que les conséquences pour les ouvrages situés en forêt de Sénart ;
- les principes des travaux de sécurisation que RTE projette de mettre en œuvre, après une visite sur site avec l'association Sénart, forêt du IIIème Millénaire.

Le comité de la Charte a souhaité que les travaux projetés par RTE s'inscrivent dans un plan de gestion actualisé de la forêt. Ce plan de gestion visera à concilier les impératifs de

Quatrième République - Normandie - Paris

RTE 001
RTE 001
RTE 001
RTE 001

Courrier à RTE

Du 23 février 2010



Bâtiment A 100010
Des lieux correspondance
Cabinet du Maire
912010 -

Monsieur DUMARQUEZ Philippe
RTE
Directeur Système Électrique Normandie Paris
Bp 443
78055 St Quentin en Yvelines

Draveil, le 23 FEV 2010

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance, ce jour, de votre réponse à mon courrier du 21 Décembre 2009 concernant les travaux de RTE en forêt de Sénart et je vous en remercie.

Je tiens également, pour ma part, à lever un malentendu.

Si les élus des communes riveraines du massif de Sénart sont très inquiets, ce n'est pas en raison d'une hypothétique création de nouvelles lignes à haute tension, dont j'ai bien noté qu'elle n'avait pas lieu d'être, mais parce que le mode opératoire, présenté par RTE, concernant les travaux de sécurisation des lignes existantes fait état, selon nos informations, d'un débardage sur une largeur d'environ 26 mètres de long du réseau électrique passant dans la forêt.

Si ce mode opératoire était retenu, on assisterait à une véritable « trouée » dans cet espace naturel, classé forêt de protection et à l'abattage d'arbres pour la plupart encore sains et emblématiques de notre patrimoine régional.

Si nous ne sommes pas opposés à la sécurisation des lignes électriques, nous souhaitons que les travaux se réalisent dans des conditions raisonnables, dans le respect de la forêt et en limitant au strict minimum les emprises au sol pour les besoins du chantier.

Je vous remercie, par conséquent, de bien vouloir m'apporter des précisions sur cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Et la Forêt est classée!



Georges TRON
Député de l'Essonne
Maire de Draveil

Copie : Mr DRECE Directeur Général de l'ONF
Mr Jacques REILLER, Préfet de l'Essonne

Hôtel de Ville - 3, avenue de Villiers - BP 50 - 91211 Draveil Cedex - Tél. : 01 69 52 78 78 - Fax : 01 69 83 01 20

Centre Administratif - 97 bis, boulevard Henri Barbusse - 91210 Draveil

Site Internet : www.mairie-draveil.fr Courriel : courriel@mairiedraveil.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

**DECLARATION PREALABLE de EDF RTE
DU 21 10 09
SUR SITE FORET DE SENART**

**AVIS DU MAIRE SUR LA DEMANDE :
Avis très défavorable**

AVIS DU MAIRE

COMMUNE de DRAVEIL Déclaration préalable
Dossier N° DP 091 201 09 20187
Déposé le 21/10/2009

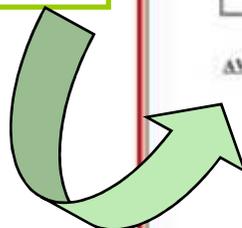
IDENTIFICATION :		Références cadastrales :	
Demandeur : EDF RTE Transport Electricité Normandie Paris 29 RUE DES TROIS FONTANOT 92024 NANTERRE CEDEX		RN448 FORET DE SENART AX 1130, AX 128, AX 14, AX 16, H 13, H 14, H 17, H 19 Superficie: 489972 m²	

POS	Zone du Plan Local d'Urbanisme :	CONDITIONS	
		Favor	Défav.
Art.3	Accès		
Art. 4	Réseaux Eau Potable..... Eaux Usées, Eaux pluviales.....		
Art. 5	Caractéristique du terrain		
Art. 6	Implantations par rapport à la voie et à l'emprise publique		
Art. 7	Implantation par rapport aux limites séparatives		
Art. 8	Implantations les unes par rapport aux autres sur une même propriété		
Art. 9	Emprise au sol		
Art. 10	Hauteur des constructions		
Art. 11	Aspect Extérieur		
Art. 12	Aires de stationnement des véhicules		
Art. 13	Espaces libres et plantations		
Art.14	Coefficient d'occupation des sols :		
Art. 15	Dépassement de coefficient d'occupation des sols :		

AVIS DU MAIRE SUR LA DEMANDE :
Avis très défavorable

LE MAIRE de DRAVEIL
[Signature]

Les informations contenues dans ce document sont le résultat d'un traitement automatisé. Elles peuvent être incomplètes ou erronées. Elles ne constituent pas une garantie de la part de la commune. Elles ne constituent pas une garantie de la part de la commune. Elles ne constituent pas une garantie de la part de la commune.





Crèche de l'hôpital Joffre

RECONVERSION DE LA ZONE OUEST DE
L'HOPITAL JOFFRE A DRAVEIL (91)

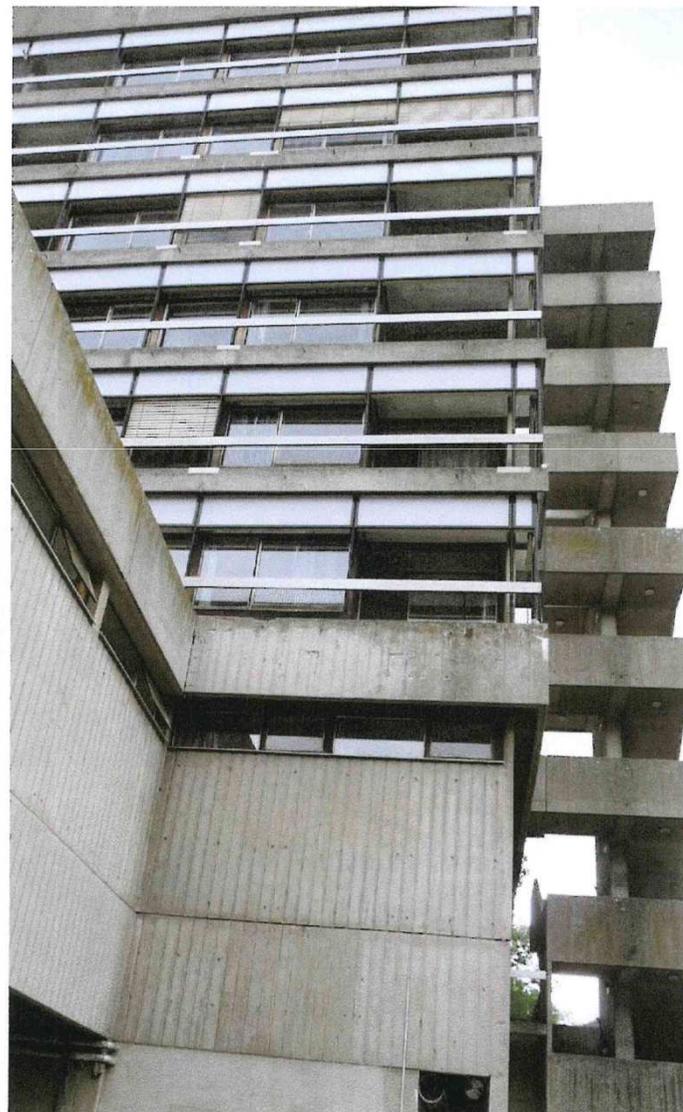
« Une histoire, un environnement, un projet »

« Une histoire, un environnement, un projet »

- La conservation d'une mémoire hospitalière
- Le respect inconditionnel de la Forêt
- Le choix de l'homogénéité pour le quartier Champrosay
- Une mixité sociale et générationnelle



Bâtiment George Brassens
9 niveaux



Équipements techniques de l'hôpital



Le prolongement naturel du quartier résidentiel Champrosay



- Avril 2009 : Un premier projet de 700 logements présenté à l'AP-HP et à la Ville.
- Décembre 2009 : Un projet réduit à 360 logements défini avec les 2 partenaires.
- Juin 2010 : Une programmation optimisée pour diminuer les flux de circulation.

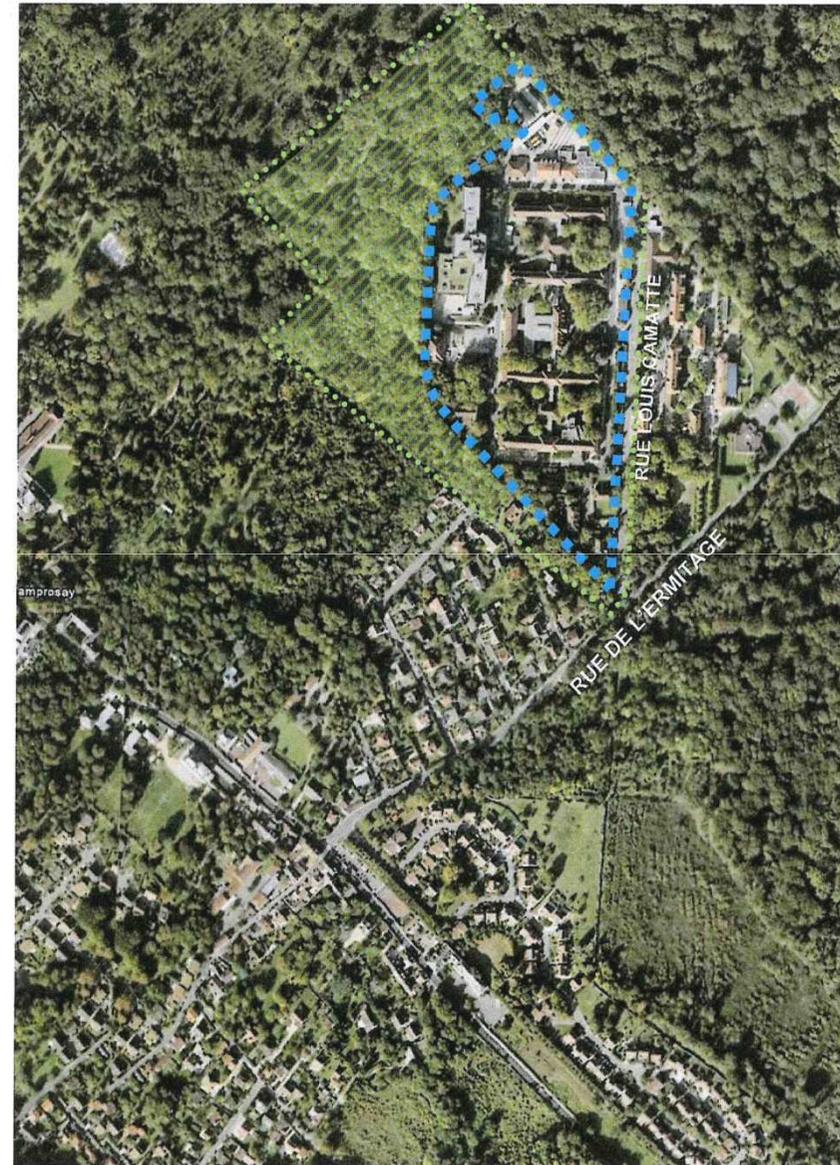
- **AUJOURD'HUI** 31 000 m² de bâtiments hospitaliers sur un terrain de 11 hectares.
- **DEMAIN** 26 600 m² de surface totale pour le projet envisagé.
- Une réduction de 14% des surfaces construites.

La préservation de 5 ha de forêt

- Emprise de l'Hôpital : 11 ha

- Emprise de forêt préservée : 5 ha

- Emprise construite : 5,5 ha



Un projet composé autour d'une esplanade paysagère



- Un projet développant des commerces et des services, pour satisfaire les besoins des habitants.

- Un projet de haute qualité environnementale, en cohérence avec sa localisation.

- Des logements BBC « Bâtiment Basse Consommation », pour une meilleure maîtrise des consommations énergétiques et des émissions de CO₂
- Utilisation de l'énergie renouvelable solaire thermique
- La récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et des dispositifs de gestion de l'eau potable pour limiter la consommation
- Des produits et des procédés de construction respectueux de l'environnement pour des bâtiments qualitatifs et durables
- Un chantier propre pour réduire les nuisances
- Certification ISO 14 001

▪ Une répartition du programme axée sur la mixité générationnelle :

- 120 logements collectifs destinés à des personnes âgées
 - dont : 96 logements locatifs sociaux
 - 24 logements en accession

- 160 logements collectifs

- 80 maisons

▪ Des logements réservés à des acquéreurs locaux

Parmi les 240 logements en accession (160 collectifs + 80 maisons) :

- 60 logements réservés au personnel AP-HP,

- 20 logements réservés aux salariés travaillant à Draveil ainsi qu'aux collaborateurs de la ville et de l'agglomération,

- Une pré commercialisation destinée aux habitants de Draveil

Des éléments architecturaux remarquables de la ville de Draveil...



...et du quartier Champrosay



PROJET JOFFRE



PROJET JOFFRE



PROJET JOFFRE



PROJET JOFFRE



TRANSPORTS EN COMMUN



Lignes: 17 et Intervals